



Chariot élévateur tout terrain à portée variable

Théorie (4h) / Pratique (2h)

POURQUOI SUIVRE CETTE FORMATION?

En vertu du Règlement sur la santé et la sécurité du travail, « un chariot élévateur doit être utilisé uniquement par un cariste ayant reçu une formation » (art. 256.3).

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Connaître la réglementation applicable.
- Identifier les dangers, mettre en œuvre des mesures de prévention et contrôler le milieu de travail.
- Respecter, au moyen des plaques de capacité, les limites opérationnelles du chariot élévateur.
- Comprendre les éléments ayant une influence sur la stabilité du chariot élévateur.
- Apprendre les règles de circulation et de manipulation des charges.
- Être sensibilisé aux mesures de sécurité lors du plein de carburant.
- Connaître les règles à respecter lors du levage de travailleurs au moyen du chariot élévateur.

ACTIVITÉS

- Formation théorique et pratique
- Examen théorique
- Examen pratique

CONTENU

- Les dangers
- La réglementation
- La description du chariot élévateur
- La stabilité du chariot élévateur
(facteur influençant le déplacement du centre de gravité)
- La plaque de capacité (déploiement du bras, angle d'inclinaison, variantes avec différents accessoires, influence des stabilisateurs)
- L'alimentation en carburant
- Les équipements de sécurité
- La conduite du chariot élévateur (inspection, environnement de travail, règles de circulation)
- La manipulation des charges (règles générales, gerbage, dégerbage)
- Le levage des travailleurs

RÈGLEMENTATION

Loi sur la santé et la sécurité du travail.
Règlement sur la santé et la sécurité du travail.
Norme CSA B335-04 Norme de sécurité pour les chariots élévateurs.